



# My PÉRI'SCHOOL

ARRIVE SUR LA CANTINE DE MARLE



Pays  
de la **Serre**  
Communauté de Communes

Chers Parents,

Une nouveauté majeure arrive à la cantine de Marle

La rentrée des vacances d'Octobre 2023 sera l'occasion de poursuivre la modernisation et la facilitation d'accès aux services de la Communauté de Communes du Pays de la Serre.

A cet effet un nouveau Portail My Péri'School est lancé, ce dernier vous facilitera les inscriptions aux services de Cantine et de Garderie avec la possibilité de payer en ligne.

Soucieux de continuer la relation de proximité avec ses habitants, la Communauté de Communes du Pays de la Serre sera toujours présente pour les ventes aux lieux et heures habituelles afin de pallier aux éventuelles difficultés rencontrées mais également pour les personnes qui seraient en incapacité de pouvoir utiliser ce nouveau service faute de moyen de paiement en ligne et/ou d'équipement informatique nécessaire.

A noter également qu'il sera possible d'utiliser *vos derniers tickets* en format papier et ceci jusqu'à épuisement sachant que ces tickets ne seront plus commercialisés. Pour cela vous devrez continuer à faire vos réservations *auprès de Coralie* comme précédemment. En revanche dès la rentrée scolaire de septembre 2024, il ne sera plus possible de les utiliser, le mode de réservation en ligne sera l'unique possibilité.

Vous trouverez ci-dessous un pas à pas pour l'inscription et l'utilisation de ce nouvel outil ainsi qu'un planning de déploiement.

L'ensemble de vos interlocuteurs habituels restent à votre écoute si besoin.

Nous vous souhaitons une bonne découverte et une bonne utilisation des nouveaux services innovants de réservation en ligne.

***DERNIER DELAI DE RESERVATION : LE Mercredi  
29 Novembre POUR LE LUNDI 04 Décembre 2023***



## My Péri'School, TOUT CE QUI VA CHANGER À LA RENTRÉE

### 1) UN COMPTE UNIQUE PAR FAMILLE

Dès maintenant, vous avez la possibilité de créer un compte unique par foyer sur le site <https://ccpaysdelaserre.myperischool.fr> (code d'accès unique P1YS3R3). Ce compte vous permettra de réserver les services de Cantine et de Garderie. **Attention, une fois le compte créé n'oubliez pas d'y ajouter vos enfants.**

### 2/ LE PRE PAIEMENT RESTE EN PLACE »

Le pré-paiement reste la règle soit avant consommation. Pour rappel, chaque absence doit être signalée dans les plus brefs délais auprès des personnes compétentes avec toujours 1 jour de carence c'est-à-dire que vos tickets du premier jour d'absence sont automatiquement perdus.

### 3/ L'INSCRIPTION EN AMONT EST OBLIGATOIRE

Pour assurer la réussite de ce nouveau fonctionnement, chaque famille doit nécessairement inscrire ses enfants aux services en amont de leur participation et ceci au minimum une semaine à l'avance. En effet vous aurez la possibilité de commander jusqu'au mardi minuit pour la semaine suivante.

### 4/ RESERVATIONS POUR LA RENTREE JUSQU'AU 01 Novembre

Afin de permettre la mise en place de ce nouvel outil numérique, nous vous invitons à vous connecter dès maintenant pour créer votre nouveau Compte. Toutes les familles sont invitées à le faire même si elles utilisent occasionnellement ces services. Attention vous devrez réserver vos repas avant le 29/11/2023 pour les repas du lundi 04 décembre 2023

### 5/ DES VENTES MAINTENUES (pour les espèces et chèques)

Dans une dynamique de proximité, les ventes seront maintenues aux lieux et heures habituelles mais nos régisseuses ne délivreront plus de tickets sous format papier. Elles seront là en assistance et/ou en réservation en ligne pour les personnes rencontrant des difficultés ou ne disposant pas de moyens de paiement en ligne et/ou d'équipement informatique nécessaires. Les paiements en espèces et en chèque seront maintenus lors des ventes.

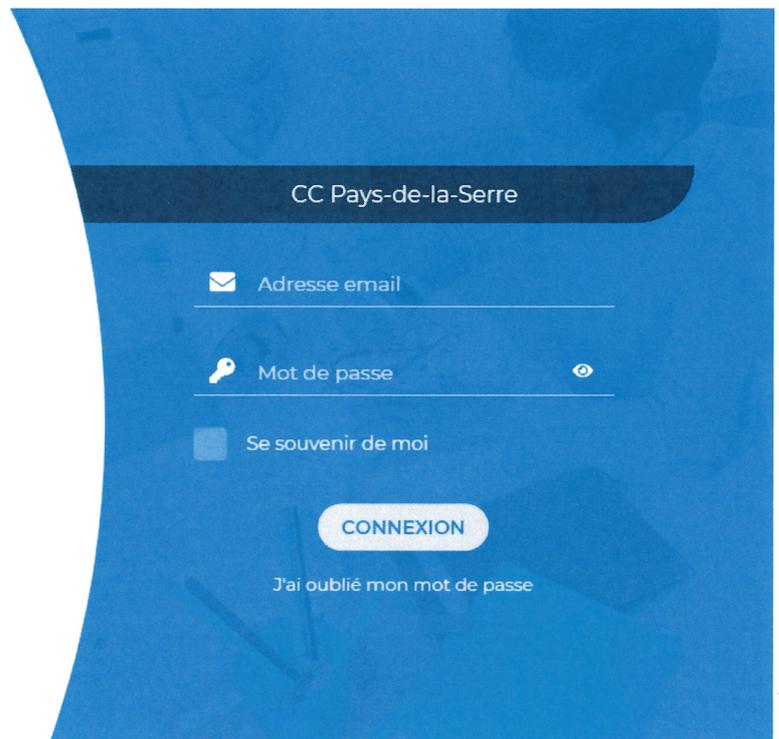
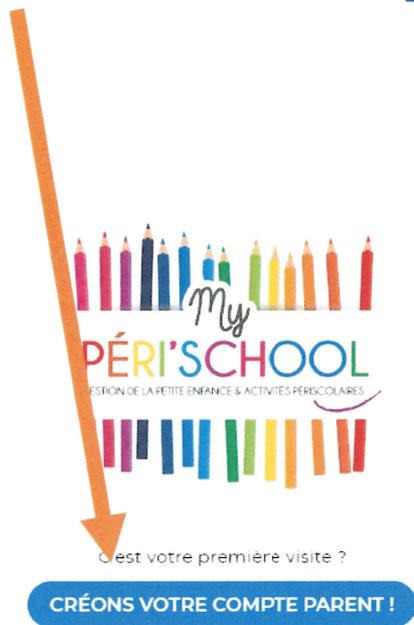
### 6/ BESOIN D'INFORMATION OU D'ACCOMPAGNEMENT ?

Pour assistance technique ou une question sur l'utilisation, vous pouvez contacter le support My Péri'School [aide@myperischool.fr](mailto:aide@myperischool.fr) en n'oubliant pas de préciser dans l'objet du mail (PAYS DE LA SERRE).



# My PÉRI'SCHOOL

Créer un compte unique par foyer sur le site <https://ccpaysdelaserre.myperischool.fr>



Suivre les différentes étapes et renseigner vos informations

Code d'accès unique P1YS3R3

My PÉRI'SCHOOL  
Je crée mon compte parent

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Code d'accès \*

Email \*

Prenom \*

Nom \*

Tél. mobile \*

Tél. fixe \*

Remarque : un seul numero de telephone est requis.

ANNULER

#### ADRESSE

Numéro et rue \*

Code postal \*

Ville \*

PRÉCÉDENT

Choisissez un mot de passe respectant les règles de complexité et cochez l'acceptation des conditions générales d'utilisation.

(Ce mot de passe vous sera utile pour acter votre signature électronique)

My PÉRI'SCHOOL

Je crée mon compte parent

MOT DE PASSE

Le mot de passe doit contenir :

- Au moins 12 caractères
- Une majuscule
- Une minuscule
- Un chiffre

Mot de passe \*

Confirmation \*

J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation

PRÉCÉDENT VALIDER

Un mail va vous être envoyé afin de valider votre adresse mail et de créer le compte.

DERNIÈRE ÉTAPE ! 

Votre compte a été créé.  
Un mail de confirmation sera envoyé à l'adresse  
d'ici quelques minutes.  
Vous allez être redirigé sur la page de connexion.

@laposte.net

FERMER

Cliquez sur activer mon compte dans le mail reçu

My PÉRI'SCHOOL

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-dessous le lien d'activation de votre compte MyPérischool.

L'équipe MyPérischool.

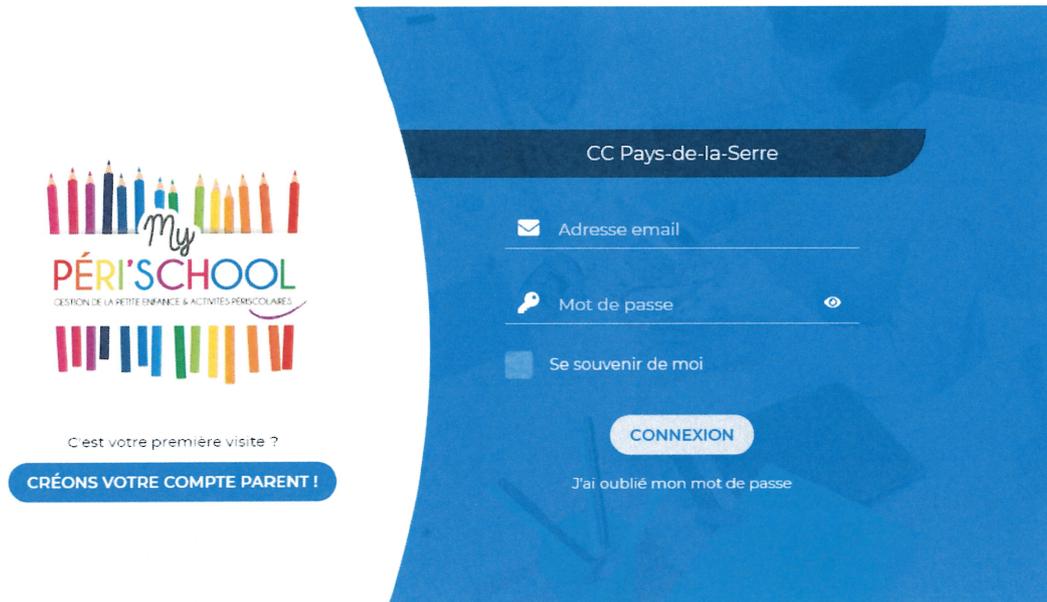
Activer mon compte

Rappel : votre code commune est P1YS3R3.



## Retour sur la Page d'Accueil du site

S'identifier sur le côté droit à l'aide de votre adresse mail et de votre mot de passe



## Suivez les étapes et renseignez vos informations

Pour rappel, le quotient familial pris en compte est celui au 01 Septembre et il est important de le renseigner pour bénéficier du tarif du ticket de Cantine adapté, si vous refusez de le renseigner le tarif le plus cher sera appliqué par défaut.

Bienvenue sur My PÉRI'SCHOOL

Afin de pouvoir inscrire vos enfants aux activités, nous vous proposons de renseigner votre quotient familial.

ALLONS-Y!

Créer votre vos enfants en cliquant sur Allons-y (étape à renouveler si plusieurs enfants)



Créons désormais les fiches de vos enfants afin de pouvoir les inscrire aux activités !

ALLONS-Y!

## 1- Photo de l'enfant étape facultative si vous ne désirez pas cliquer sur suivant

📷 PHOTO DE L'ENFANT

↑ Cliquez pour insérer une photo

SUIVANT

## 2- Renseigner les informations liées à votre enfant

**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Prenom \*

Nom \*

Sexe \*

Masculin

Féminin

Enfant en PAI \*

Oui

Non

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants et adolescents atteints de troubles de la santé.

PRÉCÉDENT **SUIVANT**

**NAISSANCE**

Date de naissance \*

Ville de naissance \*

Pays de naissance \*

PRÉCÉDENT **SUIVANT**

**SCOLARITÉ**

Commune \*

École \*

Classe \*

Professeur référent

**ADRESSE**

Numéro et rue \*

Code postal \*

Ville \*

PRÉCÉDENT **ÉTAPE SUIVANTE** PRÉCÉDENT **SUIVANT**

## 3- Renseigner les différentes autorisations et au moins un représentant légal

## 4- Renseigner si vous le désirez le ou les personnes de confiance en cas de problème avec l'enfant.

## 5- Renseigner les informations médicales et le type de repas (complet ou sans porc)

## 6- Cochez et renseignez à nouveau votre mot de passe pour valider votre saisie.



En cochant cette case, vous **autorisez le traitement des informations de votre enfant** afin de compléter sa fiche de liaison sanitaire. Vous certifiez également **l'exactitude de tous les renseignements fournis.**

Mot de passe \*

.....

ÉTAPE PRÉCÉDENTE **VALIDER**

Ajouter un autre enfant si nécessaire ou passer à l'étape suivante

Domiciliez votre compte dans la Communauté de Commune du Pays de la Serre

Afin de bénéficier des tarifs habitants

Pour chacune des communes ci-dessous, veuillez sélectionner le type de tarifs qui vous est normalement appliqué. Si vous êtes éligible aux **tarifs Ville** pour une commune, votre situation sera d'abord **vérifiée et confirmée** par les **administrateurs de la mairie** concernée afin de pouvoir en bénéficier.

**CC Pays de la Serre**

- Être habitant sur le territoire du Pays de la Serre (42 communes)

Quels tarifs doivent-êtré appliqués pour cette communauté de commune ?

Domicilié  Extérieur

**Sige des Marais (Pierrepont)**

Il n'y a aucune condition particulière pour bénéficier du tarif ville dans cette commune.

Quels tarifs doivent-êtré appliqués pour cette commune ?

Domicilié  Extérieur

**SUIVANT**

## Votre inscription est Terminée.



### Félicitations !

Votre compte est désormais prêt à utiliser tous les services de MyPerischool.

Vous pouvez dès à présent inscrire vos enfants à la cantine et aux diverses activités.

[ACCÉDER AUX INSCRIPTIONS](#)

## Vous pouvez accéder aux services de réservations en ligne.

LUN, 27/02		MAR, 28/02		MÉR, 01/03		JEU, 02/03		VEN, 03/03	
08:15 - 08:50	Garderie matin	08:15 - 08:50	Garderie matin			08:15 - 08:50	Garderie matin	08:15 - 08:50	Garderie matin
12:00 - 13:20	Périscolaire midi	12:00 - 13:20	Périscolaire midi			12:00 - 13:20	Périscolaire midi	12:00 - 13:20	Périscolaire midi
12:00 - 13:20	Restauration scolaire	12:00 - 13:20	Restauration scolaire			12:00 - 13:20	Restauration scolaire	12:00 - 13:20	Restauration scolaire
	<a href="#">Cliquez pour en savoir plus</a>		<a href="#">Cliquez pour en savoir plus</a>				<a href="#">Cliquez pour en savoir plus</a>		<a href="#">Cliquez pour en savoir plus</a>
17:00 - 18:10	Garderie soir	17:00 - 18:10	Garderie soir			17:00 - 18:10	Garderie soir	17:00 - 18:10	Garderie soir

